

La carte M'ra ! qu'est-ce que c'est ?

La carte M'ra ! et tous ses avantages
sont gratuits.

La carte accompagne les jeunes durant
tout leur parcours de formation.



Créée et financée par la Région Rhône-Alpes,
la carte M'ra ! facilite l'accès aux activités
culturelles et sportives.

- Elle offre aux lycéens et aux apprentis un
forfait de 70 € ou 100 € pour leurs **manuels
scolaires**.
- Elle propose aussi à ce public, et aux 16-25 ans,
des **avantages culture** : 30 € pour des
spectacles et des festivals, 6 places de cinéma,
8 € pour l'achat de livres... Et un accès gratuit
aux musées !
- **Elle offre à tous un avantage "sport" :**
il représente une réduction de 30 € à valoir
sur la cotisation annuelle, pour une pre-
mière prise de licence sportive ou pour un
renouvellement.

Vous êtes déjà partenaire de la carte M'ra !

ANTICIPEZ SUR LA RENTRÉE

Informez les membres et les encadrants de
l'association sur l'utilisation de la carte M'ra !
avant la prise des inscriptions.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- La Région est à l'écoute des clubs au
04 72 59 59 70.
- Les jeunes et les familles disposent d'un
numéro pour toute information sur l'utilisation
de la carte au **N°Azur 0 810 559 559**
PREMIER APPEL LOCAL
- Surfez sur le **www.rhonealpes.fr**
pour connaître tous les partenaires de la
carte ou pour laisser un message.

387 589 161 RCS Lyon - Edition mai 2007 - 106 Imprimerie - Photos : J. L. Rigaux, N. Robin, Région Rhône-Alpes.

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Région
Rhône-Alpes
LA CITOYENNE

Associations sportives Devenez partenaire de la carte M'ra !



Région
Rhône-Alpes
LA CITOYENNE

Pourquoi devenir partenaire de la carte M'ra ! ?

- Pour permettre l'accès des jeunes à une **pratique sportive régulière**,
- Pour que votre club s'ouvre à de **nouveaux adhérents**,
- Pour faire **bénéficier les familles** des offres de réduction de la Région.

**LA REGION OFFRE
UN AVANTAGE
"SPORT" DE 30€**

**AVEC LA CARTE,
C'EST PLUS SIMPLE !**

- 1 > Le jeune règle une partie de son inscription avec la carte à puce.
- 2 > La Région verse la somme de 30 € sur le compte bancaire ou postal du club.



Comment devenir partenaire de la carte M'ra ! ?

- 1 > Votre association est **affiliée** à une ligue reconnue par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, et vous possédez un numéro d'**agrément** sport délivré par ce ministère.
- 2 > La Région a signé une **convention-cadre** avec votre ligue ou comité régional.
- 3 > Le président de votre association signe avec la Région une convention "**licence sportive**".

Après vérification téléphonique des conditions (votre affiliation et votre n° d'agrément), deux exemplaires de convention vous sont adressés pour signature du nouveau partenariat.

**OÙ VOUS PROCURER
UNE CONVENTION ?**

Tout au long de l'année, au service Jeunesse de la Région Rhône-Alpes
Tél. 04 72 59 59 70

Comment utiliser la carte M'ra ! ?

Le jeune a fait sa commande de carte auprès de la Région. **Sa carte lui est adressée chargée**, elle est prête à être utilisée chez les partenaires de la carte M'ra !

PRATIQUEMENT

- 1 > Le jeune dispose d'un forfait de 30 € pour sa licence sportive annuelle.
- 2 > Lors de l'inscription, vous téléphonez au n° vert mis à votre disposition pour faire débiter sa carte.
L'opérateur vous demande votre numéro de partenaire (inscrit sur votre convention) ainsi que le n° de la carte du jeune.
- 3 > L'opérateur débite la somme de 30 € de la carte pour la faire créditer sur le compte bancaire du club (le jeune vous règle le solde de sa cotisation s'il y a lieu).

DÉLAI DE REMBOURSEMENT

- Un délai de trois semaines est nécessaire pour que le virement de la Région parvienne sur votre compte bancaire.
- Toute demande faite auprès du n° vert est recevable jusqu'au **31 mai** de l'année scolaire en cours.

